

Journée de formation des Groupes de protection de l'enfant des hôpitaux pédiatriques suisses du 19 novembre 2002 à Berne

A l'image de l'interdisciplinarité des groupes de protection de l'enfant, parmi les 45 participants de la journée étaient représentés pédiatres, psychiatres de l'enfant et de l'adolescent, chirurgiens pédiatres, personnel soignant, assistant(e)s sociaux et psychologues, dont plusieurs médecins chefs d'hôpitaux pédiatriques et de services de chirurgie pédiatrique ainsi que des chefs de services cantonaux de pédopsychiatrie.

Modèles cantonaux de la protection de l'enfant

Christian Wüthrich présente le nouveau **modèle bernois de protection de l'enfant**, qui court sous forme d'un projet pilote de 4 ans avec un budget de 2,4 millions de francs depuis janvier 2002. Sous le toit d'une commission pluridisciplinaire pour la protection de l'enfant (direction: département de la justice) agissent 4 «fils rouges» régionaux (Jura bernois, Oberland bernois, Mittelland bernois, Emmental-Oberaargau) ainsi qu'un centre d'investigation au service de pédiatrie à l'Hôpital de l'Île de Berne. Cette commission a pour tâche, avec un effectif de 200% d'emplois, d'investiguer et évaluer les enfants et adolescents victimes ou suspects de maltraitance (avec enregistrements vidéo, éventuellement à la demande des autorités pénales), d'intervenir en cas de crise, de mettre en oeuvre les premières mesures et d'accompagner la victime et sa famille jusqu'à ce qu'un réseau externe soit garanti. Elle est en outre responsable de la formation post-graduée et continue interne et externe. Les «fils rouges» conseillent les professionnels et sont atteignables par un seul numéro téléphonique central.

Après à peine une année de fonctionnement ce nouveau modèle semble se justifier dans ses grandes lignes, les réseaux et la collaboration se sont améliorés, les responsabilités et les limites sont plus clairement définies. Le centre d'investigation du service de pédiatrie de Berne enregistre une nette augmentation des cas signalés.

Informations concernant le modèle bernois: ch.wuethrich@insel.ch

Marianne Caflisch décrit le **modèle** existant depuis 1989 **dans le canton de Genève**. Ici les enfants et les adolescents sont adressés par l'Office de mineurs, la police, le Service médical des écoles et les pédiatres installés au Groupe de Protection de l'Enfant (GPE) pour examen et évaluation. Depuis quelques années ne sont plus effectués des enregistrements vidéo. Le nombre de cas reste assez stable autour des 100-150 enfants et adolescents par année avec des pointes entre 0-6 et 12-16 ans. Les cas d'abus sexuel prouvé ont plutôt diminué alors que les suspicions d'abus sexuel ainsi que les cas de négligence ont augmenté. Des difficultés sont rencontrées lors de la recherche d'un placement rapide hors de l'hôpital et d'un réseau externe dans lequel intégrer la victime et sa famille. Détail intéressant: le GPE a créé une glossaire à l'intention des médecins assistants qui peut être utilisé pour les lettres de sortie tout en évitant des complications juridiques.

Informations concernant le modèle genevois: marianne.caflisch@hcuge.ch

Dans le cadre de la discussion dirigée par Mélanie Doutaz, Lucerne, Markus Wopmann présente le **modèle argovien de protection de l'enfant**. Là aussi existe depuis 1999 une commission pluridisciplinaire de protection de l'enfant. Deux centres de protection de l'enfant sont prévus, liés aux cliniques pédiatriques d'Aarau et Baden, incluant aussi des collaborateurs externes à l'hôpital. Dans leur structure définitive, les deux centres compteront 300% d'emplois répartis sur les différents groupes professionnels.

Informations concernant le modèle argovien: markus.wopmann@ksb.ch

Dans la discussion très vive qui suivit, a surtout été mis en évidence le dilemme que représente la collaboration de plus en plus étroite entre centres médicaux et autorités pénales. En effet la balance entre activité médicale, confidentielle et activité au service de la poursuite pénale est difficile à maintenir et est souvent source d'un conflit professionnel. Les limites et les tâches de chacun doivent régulièrement être redéfinies!

Réseaux de protection – réseaux de prévention

Après que Urs Hunziker ait présenté l'intégration du Centre de protection de l'enfant et du centre LAVI de Winterthur dans une Commission de protection de l'enfant subordonnée à un Forum de protection de l'enfant, Charles Baumann présente la campagne de prévention lancée en septembre 2001 qui a été testée à plusieurs reprises auprès du groupe cible (écoliers

et écolières de niveaux secondaires). Cette campagne consiste essentiellement en affiches dans des lieux publics et dans les écoles et en matériel d'enseignement. Beatrice Gros, assistante sociale scolaire qui accompagne la campagne, témoigne de premières expériences très positives. Elle fait par contre remarquer que les élèves des 5^e-6^e années se montrent déjà très intéressé(e)s par la problématique et qu'en ciblant les classes secondaires on est en retard.

Thème principal:
maltraitance dans les institutions

En introduction Jürg Unger-Köppel rappelle que les personnes avec des tendances pédophiles choisissent des professions qui leur permettent des contacts intenses avec des enfants; font partie de cette catégorie la plupart des professions dans un hôpital pédiatrique et il n'y a donc pas de doute que dans nos institutions travaillent des pédophiles et que des abus sexuels y ont lieu. Mme Corina Elmer de Limita Zürich décrit dans son exposé très complet les facteurs qui font que des abus sexuels puissent avoir lieu dans des institutions. Différents facteurs facilitent ou au contraire, rendent difficile le passage à l'acte de l'auteur: directives et sanctions doivent être clairement définies (p.ex. sous forme d'un annexe au contrat de travail); les simples mesures disciplinaires sont discutables, car elles n'exercent aucune influence en dehors de l'établissement, une plainte pénale devrait en principe être envisagée. La demande d'une attestation de bonnes mœurs avant un engagement devrait se faire de routine. Pour les vic-

times potentielles, les offres d'aide et les lieux de consultation doivent être clairement indiqués. Les personnes handicapées, les enfants et les patientes anesthésiées méritent une attention particulière. Le lieu de prévention privilégié est le **lieu de travail** lui-même: l'établissement doit assumer la protection des victimes et ne doit jamais déléguer la responsabilité à la victime (devoir de garant). Il doit offrir des lieux de travail avec une bonne visibilité et des moyens de contrôle institutionnalisés, doit informer patient(e)s et parents et régler de façon claire les situations d'investigation. La problématique des abus sexuels en institution doit être abordée déjà durant la formation. Particulièrement intéressantes les précisions de Mme Elmer concernant le **climat de travail** dans l'établissement: méfiance, stress et manque de transparence ainsi que des hiérarchies autoritaires ou mal structurées rendent plus difficile la découverte d'abus sexuels dans les institutions. La démythification des professions et l'usage réfléchi des relations de pouvoir ainsi qu'un traitement égalitaire des deux sexes en facilitent la découverte et ont donc un effet préventif. En conclusion, la conférencière souligne que la prévention de l'exploitation sexuelle en institution est un processus évolutif qui doit inclure à long terme tous les niveaux et tous les groupes professionnels.

D'autres informations sur ce thème peuvent être trouvées dans la brochure «Institutionelle Prävention sexueller Ausbeutung» chez Limita Zürich, Bertastrasse 35, 8003 Zürich, www.limita-zh.ch. (Il n'existe pas de version française de cette brochure, mais seulement un dépliant «Violence

sexuelle envers les enfants» adressé aux parents et éducateurs.)

Dans la discussion ont été évoqués des exemples concrets issus de cliniques pédiatriques avec les solutions possibles. Le souhait a été exprimé que des directives sur la prévention et la prise en charge de l'exploitation sexuelle dans les hôpitaux pédiatriques soient élaborées au niveau suisse, avec le concours non seulement des professions médicales (pédiatres, chirurgiens pédiatres, pédopsychiatres), mais aussi du personnel soignant, des psychologues et assistant(e)s sociaux.

La **prochaine réunion** des groupes de protection de l'enfant des hôpitaux pédiatriques suisses aura lieu à Berne le 25 novembre 2003.

Ulrich Lips, Zurich

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds